



Le Bermigeois

JOURNAL DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAËVILLE

Février 2021

Calendrier	2
Procès-verbal	3
Avis public	5
Info-Municipale	6
Chronique de l'inspecteur	8
Patinoire	9
OTJ St-Bernard	10
Bibliothèque	11
FADOQ	12
INFO-MADA	13
Fabrique	15
Cercle des fermières	15
La famille nous tient à cœur	16
Maison des jeunes	17
École aux Quatre-Vents / CSSSH	18
Régie des déchets	20
MRC des Maskoutains	21
Prévention incendie	22
Préparation aux urgences	23
Cohabitation en zone agricole	24
Chronique santé	25
Chronique horticole	26
SARCA	27
Nos annonceurs	28
Services à la communauté	34

Joyeuse
St Valentin



Calendrier Février - Mars 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7	8	9 Bibliothèque fermée	10	11 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-19h30: Bibliothèque 	12	13
14	15  LES JOURNÉES DE LA PERSEVERANCE SCOLAIRE du 15 au 19 février	16 Bibliothèque fermée	17 	18 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-19h30: Bibliothèque	19	20
21	22	23 Bibliothèque fermée	24	25 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-19h30: Bibliothèque 	26	27
28	1 ^{er} mars 20 h: Séance du conseil (peut être à huis clos) 	2 Bibliothèque fermée	3 	4 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-19h30: Bibliothèque	5	6
7	8  LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME 8 MARS	9 Bibliothèque fermée	10 	11 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-19h30: Bibliothèque 	12	13
14	15 On avance l'heure ! Vérifiez les piles de vos avertis- seurs de fumée 10h30: Messe à l'église de St-Bernard 	16 Bibliothèque fermée	17 	18 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-19h30: Bibliothèque	19	20



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 1^{er} février 2021 à 20 h 00 à huis clos

Étaient présents : Mme Francine Morin, maire, et les membres du conseil, M. Mario Jussaume, Mme Vanessa Lemoine, M. Jean-Paul Chandonnet, Mme Isabelle Hébert, Mme Emmanuelle Bagg et M. Guy Robert. Les membres présents formaient le quorum

Rapport financier et comptes à payer

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 janvier 2021 ont été déposés au conseil.

État des résultats du mois de janvier 2021

REVENUS

Dépôts	29 386,19 \$
Revenu d'intérêt	120,84 \$
Total des revenus	29 507,03 \$

DÉPENSES

Déboursés	(87 088,71 \$)
Prélèvements	(19 433,82 \$)
Salaires	(13 883,41 \$)
Assurance collective	(1 541,74 \$)
Frais de caisse et achat de sacs de dépôt	(35,00 \$)
Total des dépenses	(121 982,68 \$)

État des comptes au 31 janvier 2021

Solde au compte fonds d'administration	88 804,41 \$
Part de qualification	5,00 \$
Épargne à terme - Fonds d'administration	475 100,88 \$
Épargne à terme - Fonds de roulement	85 014,44 \$
Grand total	648 924,73 \$

Remboursement de la dette au 31 janvier 2021

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout	1 757 700,00 \$
Remboursement du capital	— \$
Solde de l'emprunt no 1 et 2	1 757 700,00 \$

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Emmanuelle Bagg

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier du mois de janvier 2021 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au mois de février 2021 tel que soumis pour un montant total de 241 166,92 \$.

Adhésions à l'ADMQ 2021 - Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE RENOUVELER l'adhésion de la directrice générale, Madame Émilie Petitclerc, en tant que membre de l'ADMQ incluant l'assurance juridique pour l'année 2021 au montant de 907,39 \$ incluant les taxes applicables.

DE RENOUVELER l'adhésion de la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Sylvie Chaput, en tant que membre de l'ADMQ incluant l'assurance juridique pour l'année 2021 au montant de 959,13 \$ incluant les taxes applicables.

Adoption- Règlement 2021-01 modifiant le Règlement 2016-06 concernant les branchements au réseau d'égout et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'il soit décrété par le présent règlement de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville numéro 2021-01 tel que déposé.

Subvention Emploi d'été Canada – Autorisation de signature – Ratification

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de ratifier la transmission de la demande de subvention du programme Emploi d'été Canada par la directrice générale, au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Subvention Emploi d'été Canada – Autorisation de mentorat à la MRC des Maskoutains

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la directrice générale à utiliser les services informatiques de la MRC des Maskoutains, selon les besoins de mentorat d'un stagiaire pour la refonte du site internet, selon le tarif horaire à 45 \$.

Avis de motion – Règlement 2021-02 concernant l'utilisation de la patinoire extérieure

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Paul Chandonnet à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 1^{er} février 2021 à 20 h 00 à huis clos

pour adoption le Règlement 2021-02 concernant l'utilisation de la patinoire extérieure.

L'objet de ce règlement est de réviser les heures d'ouverture et de fermeture de la patinoire extérieure.

Le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 1^{er} février 2021.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel à l'adresse suivante : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

Portail de données immobilières – PG Solutions - Autorisation

Sur la proposition de Mario Jussaume

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la directrice générale à signer l'offre de service pour le Portail de données immobilières de la firme PG Solutions telle que déposée.

Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique (Partie 8) – Demande d'adhésion - Municipalité de Saint-Simon

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'adhésion de la Municipalité de Saint-Simon à *Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains* par la signature de l'addenda soumis aux membres du conseil; et

D'AUTORISER les nouvelles répartitions suggérées quant aux coûts de la station totale, propriété de la Partie 8; et

D'AUTORISER le maire, Madame Francine Morin et la directrice générale, Madame Émilie Petitclerc, à signer l'Addenda à ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville afin de donner application à la présente résolution.

Demande d'appui – Maison des Jeunes des Quatre-Vents – Mise aux normes du bâtiment

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'appuyer la Maison des Jeunes des Quatre-Vents dans la demande de subvention au Secrétariat de la Jeunesse pour la mise aux normes de son bâtiment.

Proclamation – Journées de la persévérance scolaire – 15 au 19 février 2021

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE DÉCLARER les 15, 16, 17, 18, 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème *Nos gestes, un + pour leur réussite!*, sur notre territoire; et

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

Demande d'appui financier – Société canadienne du cancer

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de remettre un montant de 50 \$ à l'organisme Société canadienne du cancer.

Émilie Petitclerc

Directrice générale et secrétaire-trésorière

La version complète des procès-verbaux incluant les comptes payables est accessible sur le site web de la Municipalité. Lien de l'enregistrement du 1^{er} février :

https://youtu.be/8RIKFfcG_j0



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS D'URBANISME SUIVANTS:

- ⇒ **RÈGLEMENT 2020-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, CONCERNANT LES SUPERFICIES MINIMALES DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA ZONE H-104 AFIN DE PERMETTRE LES MINIMAISONS**
- ⇒ **RÈGLEMENT 2020-07 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES CONTENEURS UTILISÉS COMME BÂTIMENTS EN ZONE AUTRE QUE RÉSIDENTIELLE**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le conseil a adopté le Règlement 2020-04 modifiant le règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage, concernant les superficies minimales des bâtiments principaux dans la zone H-104 afin de permettre les minimaisons ;
2. Lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021, le conseil a adopté le Règlement 2020-07 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé règlement de zonage afin de modifier les dispositions sur les conteneurs utilisés comme bâtiments en zone autre que résidentielle ;
3. Le 29 janvier 2021, la MRC des Maskoutains a délivré les certificats de conformité pour les règlements

numéro 2020-04 et numéro 2020-07. En conséquence, lesdits règlements sont entrés en vigueur à cette date ;

4. Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou sur le site internet suivant:
http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/pages/s_urbanisme_reglement.htm.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville
Ce 3^e jour du mois de février 2021

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

TROUVEZ L'INTRUS



CE QUE TOUS DEVRAIENT SAVOIR...

C'est qu'une toilette peut
tolérer bien des choses,
mais pas les lingettes!

MMQ | La Mutuelle
des municipalités
du Québec

Un conseil offert par l'assureur
des municipalités québécoises.

Info municipale

Bureau municipal en télétravail et séances à huis clos



Le bureau municipal sera fermé au public pour la durée du confinement, conformément aux directives de la Santé publique. Même si les employés administratifs sont en télétravail, vous pouvez contacter le bureau municipal par téléphone ou par courriel. Les coordonnées du personnel se trouvent à la dernière page du journal et sur notre site web, dans la section « Personnel municipal » de l'onglet « Services municipaux ». Si vous avez des paiements dus à la Municipalité, vous pouvez utiliser les services en ligne de votre institution bancaire (exemple: Accès D), envoyer votre paiement par la poste ou le déposer dans la chute à livres au bureau municipal.

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 1^{er} mars 2021 à 20 h 00. En zone rouge et durant le confinement, le conseil tiendra ses séances à huis clos. L'ordre du jour paraîtra le jeudi précédent sur le site internet de la Municipalité. Toute question peut être envoyée par courriel au : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Le procès-verbal et l'enregistrement de la séance seront déposés sur le site au courant de la semaine qui suivra.

Interdiction de stationnement dans les rues la nuit en hiver



Afin de ne pas gêner la circulation des camions effectuant l'enlèvement de la neige, nous tenons à vous rappeler qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0 h 00 (minuit) et 7 h 00 du **1^{er} novembre au 31 mars inclusivement** et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes: les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier (article 6, Règ. RM330).

Inscription au système d'alerte à la population



La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a mis en place un système d'alerte automatisé qui permettra de joindre la population en cas d'urgence. Par exemple : message en cas d'évacuation, d'avis d'ébullition de l'eau, d'interruption de l'alimentation en eau, etc.

Inscrivez-vous sur notre site: saintbernarddemichaudville.qc.ca. Besoin d'aide pour vous inscrire ? Contactez le bureau municipal: secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou 450-792-3190 #1.

Nouveau service pour la protection des bandes riveraines



La MRC annonce la création d'un Service régional d'accompagnement et d'inspection instauré pour veiller à l'application des dispositions relatives aux bandes riveraines contenues dans son Schéma d'aménagement révisé et dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Quinze municipalités, dont Saint-Bernard-de-Michaudville, ont adhéré à ce nouveau service qui comptera un inspecteur des rives et un conseiller à l'aménagement des rives.

Le conseiller sera chargé d'informer et de guider les propriétaires riverains sur les bonnes pratiques associées à l'aménagement des rives et en matière de réglementation. Il verra à l'élaboration de différents outils d'information visant les clientèles cibles.

L'inspecteur sera responsable de l'application du règlement et de la législation concernant la conformité des bandes riveraines pour la protection des rives. Il pourra émettre des avis de non-conformité et des constats d'infraction, si nécessaire.

Info municipale

Entretien des chemins l'hiver

L'entretien du réseau routier en hiver est sous la responsabilité de la Municipalité, à l'exception des routes ci-dessous qui sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ) :

- Route de Michaudville
- Rue Principale

Pour toutes demandes concernant ces routes, communiquez avec le MTQ en composant le 5-1-1.

Pour le reste du réseau routier, communiquez avec le bureau municipal au 450-792-3190 #3.

N'oubliez pas qu'il est interdit de :

- jeter la neige en bordure de rue ou dans la rue ;
- disposer de la neige dans un parc, un espace public ou un sentier piétonnier ;
- obstruer les bornes fontaines, qui doivent toujours demeurer dégagées dans un rayon d'au moins 1,5 m ;
- nuire à la visibilité des usagers des rues, notamment aux intersections ;
- obstruer tout fossé de rue, particulièrement à l'embouchure d'un ponceau.

À noter que ces interdictions s'appliquent également à votre déneigeur privé, avisez-le !



De plus, les déneigeurs doivent dégager l'accotement de la route. Par conséquent, il faut vous assurer que votre boîte aux lettres ainsi que vos bacs de collectes d'ordures ne soient pas trop près de l'accotement afin que le camion (ou ce qu'il pousse) ne les accroche pas.

Ainsi, pour le bon déroulement des collectes d'ordures, veuillez ne pas disposer les bacs dans la rue, surtout lors d'une tempête de neige. Pour être ramassés, les bacs doivent rester accessibles aux camions de collecte. Assurez-vous qu'ils ne soient pas placés sur un banc de neige. Lorsqu'il y a un avertissement de chute de neige pour la soirée ou la nuit, il est recommandé de placer les bacs roulants seulement le matin de la collecte, avant 7 h, dans l'entrée de cour ou à la limite de l'accotement. Afin de faciliter les opérations de déneigement, retirez les bacs dès que possible après la collecte.

Enfin, les chauffeurs de camion ne sont pas toujours en mesure de voir certaines zones autour de leur véhicule. La taille des poids lourds multiplie les risques de collision dans ces zones. De plus, la neige et la poudrerie nuisent à la visibilité du chauffeur. Automobilistes et piétons, assurez-vous d'être vus par le chauffeur et gardez vos distances pour qu'il soit en mesure de faire ses manœuvres.



Pour signaler un danger, communiquez avec la directrice générale : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou 450-792-3190 #3.

Pour une urgence qui demande un déplacement immédiat, en dehors des heures régulières d'ouverture, communiquez avec Jean Léveillé, inspecteur municipal, au 450-230-3494.

Pour déposer une plainte, vous devez remplir et signer le formulaire que vous pouvez trouver sur demande au bureau municipal ou sur le site web de la Municipalité à la section « Vos commentaires et suggestions ».



Chronique de l'inspecteur

Les nuisances

Les nuisances peuvent se définir de différente façon selon la perception et la vision de tout un chacun. Cependant, comme nous vivons en société, un règlement encadre les nuisances, afin que la réglementation soit appliquée de manière universelle, juste et égale.

Voici que stipule l'article 40 du règlement G200 :

ARTICLE 40 – NUISANCES GÉNÉRALES

Il est interdit au propriétaire, locataire ou occupant d'un endroit privé ou à toute personne de déposer, laisser déposer, laisser répandre, laisser subsister, laisser s'accumuler ou laisser prospérer, les cas échéant, sur un lot vacant, un lot construit ou un terrain partiellement construit ou sur les voies et endroits publics, y incluant les fossés et cours d'eau, qu'elles soient visibles ou non pour le public, les nuisances suivantes :

- a) *véhicule routier hors d'état de fonctionnement et non immatriculé pour l'année courante ou immatriculé à des fins de remisage;*
- b) *véhicule routier en état apparent de réparation;*
- c) *ferraille, pneu, pièce ou carcasse d'automobile et de machinerie de toutes sortes;*
- d) *déchets, immondices, rebuts et détrit;*
- e) *substances nauséabondes de tout type;*
- f) *papiers, récipients métalliques et bouteilles vides;*
- g) *branches, broussailles ou mauvaises herbes hors des jours et heures de collecte;*
- h) *ordures ménagères hors des jours et heures de collecte;*

- i) *herbe à poux (Ambrosia artemisiifolia), grande herbe à poux (Ambrosia trifida) ou herbe à poux vivace (Ambrosia psilostachya);*
- j) *cendres et poussières;*
- k) *eaux sales;*
- l) *débris de construction ou démolition;*
- m) *amoncellements et éparpillements de bois et de palettes;*
- n) *amoncellements de terre ou de pierre;*
- o) *débris ou saletés occasionnées par le transport de terre, matériaux de démolition ou autres;*
- p) *matières fécales;*
- q) *fumier ou matières résiduelles fertilisantes, sauf pour l'exploitation agricole et conformément aux lois et règlements en vigueur;*
- r) *carcasses d'animaux morts;*
- s) *matériaux susceptibles de constituer un danger d'incendie;*
- t) *matières nuisibles ou malsaines à la santé humaine.*

N'oubliez pas que le but de ce règlement est de vivre en harmonie avec nos concitoyens!

Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment

Courriels: inspecteursbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
alexandre.thibault@gestiminc.com

Téléphone: 450-792-3190 #1

Semaine de prévention du suicide
31 janvier au 6 février 2021

**PARLER DU
SUICIDE SAUVE
DES VIES**

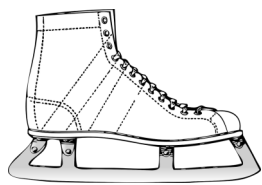
Outils et détails :
aqps.info



**Besoin d'aide pour vous
ou un de vos proches ?**

**1-866-APPELLE
(1-866-277-3553)**

ou visitez suicide.ca



Patinoire de St-Bernard

Le Pavillon des Loisirs demeure fermé et le cabinet sanitaire du parc François-Xavier-Desrosiers est ouvert durant toute la saison de patinage. De plus, les usagers devront **respecter les recommandations de la Santé publique** concernant l'utilisation des patinoires extérieures : patinage libre seulement, bulles familiales, distanciation de 2 mètres, hockey en solo, aucune activité organisée, etc.

Nous demandons aux citoyens de **respecter l'affichage concernant l'ouverture et la fermeture de la patinoire**. Ne marchez pas et ne patinez pas sur la patinoire lorsqu'elle est fermée. Ne déneigez pas la surface lorsque l'affiche « Glace en préparation » est en place. **Faites attention à ne pas laisser d'objets sur la patinoire**. En effet, ces objets peuvent être ensevelis sous la neige et risquent d'endommager la machinerie utilisée pour l'entretien de la patinoire. À l'exception de cette machinerie, les véhicules sont interdits dans l'enceinte de la patinoire.

L'éclairage de la patinoire s'ouvre et se ferme automatiquement chaque soir. Pour votre sécurité, n'allez pas sur la patinoire lorsqu'il fait noir et que les projecteurs sont éteints. **La patinoire sera ouverte tous les jours de 10 h à 19 h 30. Notez que l'horaire est sujet à changement en raison de la météo ou des directives de la Santé publique.**

Nous comptons sur votre collaboration pour garder les lieux en bon état et pour **respecter la réglementation de la patinoire**.

Pour savoir si la patinoire est ouverte, surveillez la page Facebook de l'OTJ St-Bernard Inc ou appelez le 450-792-3190 # 5.

PATINOIRE DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Le Pavillon restera fermé cet hiver afin de limiter la propagation du virus. ❄️
Le cabinet sanitaire du Parc François-Xavier Desrosiers sera ouvert. ❄️

**VOICI LES CONSIGNES À RESPECTER
POUR LE BON DÉROULEMENT DE VOTRE
ACTIVITÉ DE PATINAGE :**

- Il sera possible de patiner en respectant une distanciation physique de deux mètres entre les personnes;
- La pratique du hockey à l'extérieur devra se faire seule ou en bulle familiale;
- Les activités organisées sont toujours interdites.

Pour de plus amples informations, communiquez au bureau municipal au 450-792-3190 poste 1.

**AMUSEZ-VOUS ET
GARDEZ LA FORME!**



O.T.J. St-Bernard Inc.



IL EST TEMPS DE JOUER !

Cette année, Loisir et Sport Montérégie a le plaisir de s'associer avec la campagne Défi Château de Neige! Tous les citoyens de la Montérégie sont invités à profiter du plein air en construisant leur plus beau château et à le prendre en photo pour courir la chance de gagner des prix provinciaux et régionaux! Ce défi est ouvert à tous!

En participant, vous courez la chance de *gagner*:

- 3 chèques-cadeaux de 100 \$ chez Sports Experts
- 3 chèques-cadeaux de 100 \$ chez SAIL
- 5 Chèques-cadeaux de 80\$ à la SÉPAQ

Pour vous inscrire, visitez le <https://defichateaudeneige.ca/>

PARTICIPEZ EN GRAND NOMBRE !

**TIRAGE LE
9 MARS 2021**

TU VEUX COMMENCER À BOUGER?

ENTRAÎNE-TOI DIRECTEMENT DANS TON SALON!

DU 9 FÉVRIER AU 9 MARS

LES MERCREDIS DE 20H À 21H

Viens t'entraîner tout en douceur avec un heureux mélange de pilates et de yoga. Idéal comme style d'entraînement avant de plonger dans le sommeil.

LES VENDREDIS DE 12H À 13H

Tu aimes travailler en musculation et en cardio, ce cours est pour toi!

**8\$ LA
SÉANCE!**

ENTRAÎNEMENTS VARIÉS



- Changement de programme régulier
- Exercices adaptés

CONSEILS PERSONNALISÉS



- Pose tes questions pour avoir des conseils
- Adaptation du programme à ta condition physique

ENGAGEMENT PERSONNEL



- Investi ton temps dans ton bien-être personnel
- Invite tes amis à se joindre au groupe!

COURS DONNÉS PAR UNE KINÉSIOLOGUE!



Vicky C. Lord, Bsc. Kinésiologie,
massokinésiothérapie

INSCRIPTION: otjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca OU 450-792-3190 poste 4



Ouverture de la bibliothèque: prêt sans contact

La Bibliothèque est ouverte **les jeudis de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que de 18 h 30 à 19 h 30**. Dans le but de réduire la circulation, le préposé ira chercher les livres dans les rayons. Pour accélérer le processus, nous vous recommandons de réserver vos documents par téléphone, par le site internet ou par la page Facebook. Une bénévole vous contactera pour vous aviser que vos documents sont prêts.

Suivez notre page Facebook afin d'être à l'affût des nouveautés, des changements d'horaire et de procédure. N'oubliez pas les ressources numériques gratuites sur notre site web: livres, revues, formations, musique, etc.

facebook.com/bibliostbernarddemichaudville/

Site web: mabibliotheque.ca/bernard

Téléphone: 450-792-3190 #4



FÉVRIER MOIS



ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES
PROFessionNELLES DU QUÉBEC

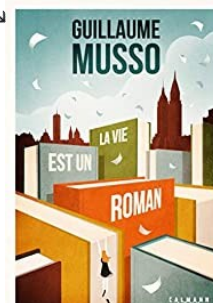
BIBLIO
DU QUÉBEC



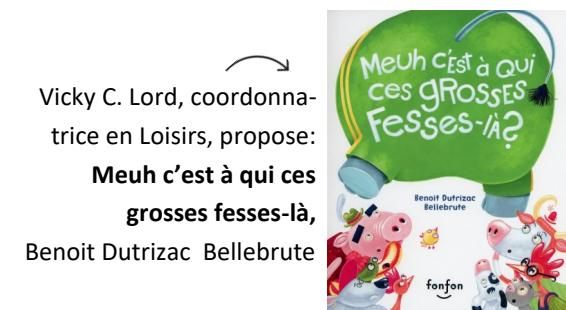
Émilie Petitclerc, directrice générale, suggère :
Ta deuxième vie commence quand tu comprends que tu n'en as qu'une,
Raphaëlle Giordano



Corinne Boulianne, bénévole, suggère :
La vie est un roman,
Guillaume Musso

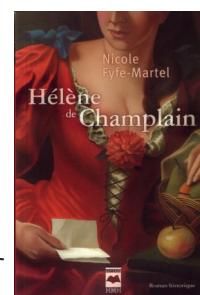
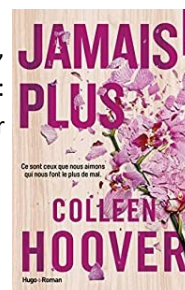


Lionel Gauthier, bénévole, propose :
En as-tu vraiment besoin?,
Pierre-Yves McSween



Vicky C. Lord, coordonnatrice en Loisirs, propose:
Meuh c'est à qui ces grosses fesses-là,
Benoit Dutrizac Bellebrute

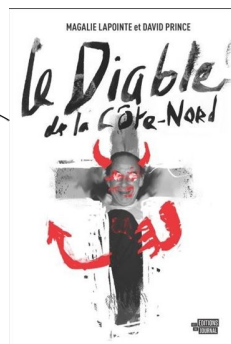
Karine Monast, bénévole, propose :
Jamais plus, Colleen Hoover



Audrey Fortier, bénévole, propose:
Boîte à lunch antiroutine, Sonia Lizotte



Sylvie Chaput, secrétaire-trésorière adjointe, suggère:
Le diable de la Côte-Nord,
Magalie Lapointe, David Prince



Geneviève Bureau, adjointe administrative et bénévole, suggère : **Hélène de Champlain**,
Nicole Fyfe-Martel

Tout le mois de février



Pour d'autres suggestions, suivez quotidiennement notre page Facebook !

La popote roulante



Le Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe maintient son service de popote roulante, malgré la pandémie. C'est un service qui s'adresse à tous les aînés. Vous pourrez profiter d'un menu varié qui est imprimé à l'avance. Les repas vous sont livrés à domicile au coût de 7,25 \$. Pour information : Robert Perreault (450-792-2270). Pour inscription : Mme Claudette Duhamel (450-773-4966 poste 1).

Changement à la direction de la FADOQ – Région Richelieu-Yamaska

Après 15 années bien remplies à la direction de la FADOQ Régionale, M. Claude Leblanc a débuté sa retraite officielle le 22 janvier dernier. Selon ses paroles, ce fut pour lui un honneur et un privilège de nous représenter. Merci à toi, Claude, pour toutes ces années de service !



La FADOQ Richelieu-Yamaska a une nouvelle directrice générale en la personne de Mme Nathalie Lapierre. Celle-ci est entrée en fonction le 11 janvier dernier.

Mme Lapierre compte vingt années d'expérience en direction d'entreprise dans la région de Saint-Hyacinthe, notamment au niveau de la gestion de personnel, de la comptabilité ainsi que de la planification et du développement des affaires. Bienvenue à Mme Lapierre !

Merci à notre Caisse



Merci à la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe d'avoir contribué un montant de 875 \$ à l'activité « Paniers de Noël » de l'année 2020, en fournissant 35 bons de 25 \$ pour compléter les paniers de Noël remis à des résidents de St-Bernard et de St-Jude moins favorisés. Merci à notre Caisse pour son implication dans nos milieux.

Robert Perreault, agent de pastorale

Groupe de lecture sur la dernière encyclique du Pape François : « *Fratelli Tutti* » soit « *Tous frères* »



L'encyclique a été publiée au début d'octobre dernier et comprend 8 chapitres. Le groupe de lecture se fera sur la plateforme Zoom. Il suffit d'avoir un iPad, une tablette ou un portable.

Les rencontres pourraient avoir lieu durant la journée et aux deux semaines. Nous vous donnerons les informations pour accéder à la plateforme Zoom et nous vous fournirons gratuitement les textes. Si l'activité vous intéresse, communiquez avec Robert Perreault au 450-792-2270. Cette activité débutera vers la fin de février.

Pandémie

Malgré les restrictions difficiles et de longue durée que la pandémie nous a imposées, des vaccins s'en viennent qui vont nous en protéger. Gardons le moral et soutenons-nous mutuellement par des appels téléphoniques et même en demandant de l'aide au besoin.

Robert Perreault
450-792-2270

L'inaptitude : perdre vos capacités

(source : educaloi.qc.ca/dossier/aines)

Avec l'âge ou parce qu'un événement malheureux vient bousculer votre vie, il est possible que vous perdiez vos capacités, totalement ou partiellement. Cette perte d'autonomie, qu'on appelle « l'inaptitude », a inévitablement un impact sur votre vie. Il existe toutefois des moyens pour faire respecter vos choix et vous protéger.

Perdre ses capacités

Une personne est inapte lorsqu'elle est incapable de s'occuper d'elle-même ou de ses biens. On dit que la personne inapte est en perte d'autonomie, ou bien qu'« elle n'a plus toute sa tête ». Il ne faut pas confondre l'inaptitude et les problèmes de santé physique. Vous pouvez avoir un problème de santé physique et être pleinement capable de prendre vos propres décisions.

Vous êtes apte jusqu'à preuve du contraire

Chaque adulte est présumé capable de s'occuper de soi-même et de ses biens. Une personne qui veut que vous soyez déclaré inapte doit donc prouver votre inaptitude. Il faut entre autres des évaluations psychosociale et médicale. Ces évaluations établiront votre degré d'inaptitude :

- partielle ou totale;
- temporaire ou permanente.

Lorsqu'on doit protéger une personne parce qu'elle est inapte, on s'adapte à ses besoins tout en lui laissant le plus d'autonomie possible.

L'inaptitude partielle et l'inaptitude totale

L'inaptitude d'une personne peut être partielle ou totale, selon le degré d'autonomie dont elle fait preuve.

Votre inaptitude sera **partielle** si vous êtes encore capable d'accomplir certaines actions.

Votre inaptitude sera **totale** si vous n'êtes plus du tout capable de vous occuper de vous-même et de vos biens.

Voici quelques exemples de conditions ou d'événements qui peuvent entraîner une inaptitude partielle ou totale :

- une déficience intellectuelle;
- des chocs violents et répétés à la tête;
- un accident vasculaire cérébral (AVC);
- une maladie dégénérative (ex. : Alzheimer).

Chaque situation est différente et est analysée pour déterminer quel degré d'autonomie vous conservez.

Inapte pour toujours ou temporairement?

L'inaptitude peut évoluer dans le temps. Parfois, une personne perd ses capacités pour une certaine période de temps seulement. Dans d'autres situations, l'aptitude ne reviendra jamais.

L'impact de l'inaptitude sur votre vie

L'inaptitude vous empêche de faire plusieurs actions ou de prendre des décisions par vous-même. Par exemple, si vous êtes **totalement** inapte, vous ne pourrez plus :

- rédiger un testament;
- conclure un bail ou vendre votre maison;
- gérer votre argent;
- signer un mandat de protection.

Mais si vous êtes **partiellement** inapte, il y aura toujours des tâches que vous pourrez accomplir ou des décisions que vous pourrez prendre malgré votre inaptitude. Par exemple, vous pourriez peut-être être en mesure de :

- conduire une voiture;
- exercer votre droit de vote;
- faire des dons de peu de valeur;
- gérer une partie de votre argent.

Votre choix d'accepter ou de refuser des soins de santé

Il y a une différence entre « l'inaptitude » à s'occuper de soi-même et de ses biens et « l'inaptitude à consentir à des soins ». Votre inaptitude pourrait faire en sorte que vous ne puissiez plus choisir vous-même de recevoir ou non des soins de santé. Mais, ce n'est pas automatique. Ainsi, vous pourriez être déclaré inapte par un tribunal et pouvoir quand même :

- choisir vous-même de recevoir ou non des soins de santé;
- prévoir des directives médicales anticipées;
- demander l'aide médicale à mourir.

Agir maintenant pour que vos choix soient respectés

Vous pouvez agir dès maintenant pour guider ceux qui devront faire des choix pour vous si vous

devenez inapte. Vos préférences et vos choix seront ainsi pris en compte.

Pour vos soins de santé, vous pouvez prévoir des directives médicales anticipées. C'est un formulaire qui vous permet de choisir parmi cinq soins de santé lesquels vous acceptez de recevoir et lesquels vous refusez, dans trois situations médicales.

Pour vos choix concernant votre bien-être et vos biens, vous pouvez rédiger un mandat de protection. C'est un document dans lequel vous nommez quelqu'un en particulier pour qu'il s'occupe de vous et de vos biens. Vous pouvez indiquer dans le mandat ce que vous voulez et ce que vous ne voulez pas concernant vos soins et la gestion de vos biens.

Et si vous n'avez rien prévu?

Dans une certaine mesure, la loi permet souvent à vos proches de veiller sur vous si vous n'avez pas de mandat de protection ni de directives médicales anticipées.

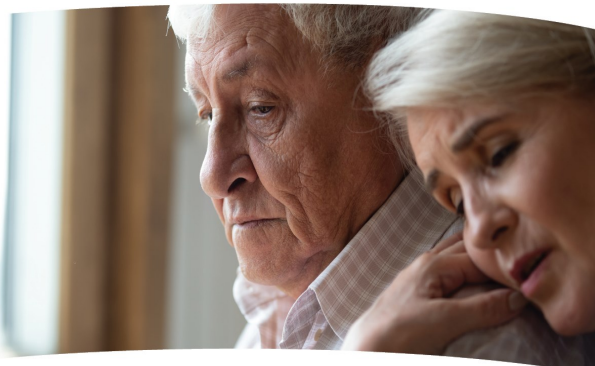
Par exemple, votre conjoint (marié ou non) peut décider à votre place que vous receviez ou non des soins de santé. Si vous n'avez pas de conjoint, un de vos proches parents (votre enfant, par exemple) ou une personne qui a votre intérêt à cœur (un ami intime, par exemple) pourra consentir ou refuser que vous receviez des soins de santé.

Si vous êtes marié (ou uni civilement), votre conjoint a le droit de continuer à assumer en votre nom vos besoins familiaux de base: électricité, chauffage, logement, épicerie, etc. Pour en savoir plus sur ces solutions courantes, consultez le site internet du Curateur public.

Toutefois, si vous possédez des actifs importants ou que vous avez besoin d'une protection plus grande, l'ouverture d'un régime de protection peut être nécessaire. Une personne significative pour vous (ou en dernier recours, le Curateur public) sera alors désignée pour s'occuper de vous et de vos biens.

Cet article vous offre explique de façon générale le droit en vigueur au Québec. Il ne s'agit pas d'un avis ou d'un conseil juridique. Pour connaître les règles particulières à votre situation, consultez un avocat ou un notaire.

Vous êtes un aîné? Vous vivez une situation difficile? On peut vous aider!



Projet **IMAGES** c'est:

- ♦ Écoute
- ♦ Accompagnement
- ♦ Solutions, références

Peu importe votre situation:

- ♦ Maltraitance, violence
- ♦ Solitude
- ♦ Détresse

Contactez: Annie Quintal, Intervenante milieu aîné (MRC des Maskoutains)
450 502-4395 • Projet.images@gmail.com



Offert par:

Février : mois du cœur

VISAGE

Est-il affaîssé?

INCAPACITÉ

Pouvez-vous lever les deux bras normalement?

TROUBLE DE LA PAROLE

Trouble de prononciation?

EXTRÊME URGENCE

Composez le 9-1-1.

PLUS **VITE** VOUS RÉAGISSEZ,
PLUS **VITE** VOUS SAUVEZ LA
PERSONNE.

© Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, 2014

Toutes les 9 minutes, un Canadien est victime d'un accident vasculaire cérébral. Pour sauver des vies, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC met l'accent sur les 3 signes à identifier sans tarder.

La prévention reste la meilleure façon de réduire le risque de maladie du cœur : bouger plus, manger mieux, dormez bien, réduisez votre stress et soyez proactif en parlant avec votre médecin de vos inquiétudes.



Fabrique St-Bernard

COMPTOIR FAMILIAL: CHANGEMENT DE RESPONSABLE



La responsabilité du comptoir familial a changé de main. Pour des informations ou pour obtenir l'accès au comptoir, contactez Suzanne Perreault au 579-443-2010. Le comptoir sera fermé pour une période indéterminée afin de faciliter la transition. Suivez la page Facebook [Comptoir familial St-Bernard de Michaudville](#) pour plus de détails.

Assurez-vous que ce que vous donnez soit propre et encore utilisable puisque les bénévoles ne font pas de réparation. Lorsque vous laissez des objets ou des vêtements inutilisables, vous augmentez la charge de travail des bénévoles. De plus, l'espace devient encombré dans une période où le comptoir ne peut pas être ouvert. **Aidez les bénévoles en faisant le tri de vos vêtements et de vos objets avant de les donner.** Merci de votre collaboration !



Cercle des fermières de St-Ours

Les Cercles de Fermières du Québec accueillent les femmes de tous âges (à partir de 14 ans) et de tous les milieux. Vous avez à cœur de transmettre, préserver ou découvrir notre patrimoine artisanal ? Vous êtes les bienvenues.

Les rassemblements étant toujours exclus, aucune activité n'est prévue pour le moment. Dès que nous en aurons l'autorisation, nous reprendrons nos ateliers et activités, tout en respectant les consignes sanitaires.

Février étant le mois de l'amour et de l'amitié, nous vous souhaitons plein de moments de douceur et de câlins virtuels. Prenons soin de nous !

Prochaine réunion régulière: le mardi 9 mars 2021 à 14h
Salle FADOQ du Centre paroissial Léo-Cloutier
2636 rue Immaculée Conception, Saint-Ours



ATTENTION

Nous ne sommes pas en mesure de confirmer la rencontre de mars. Un courriel vous sera envoyé au cours de la semaine précédente pour vous informer de la tenue ou non d'une rencontre

Abonnement annuel : 30\$ incluant le magazine des CFQ *l'Actuelle* (5 numéros) et divers rabais chez certains marchands.

Visitez le site web pour en connaître davantage sur les CFQ : <http://cfq.qc.ca>

Contactez-nous pour plus d'informations

Diane Noël, présidente : 450-846-4080 ou Marie-Andrée Dupuis, resp. des communications : 514-894-0421

Courriel : cercledefermieres.stours@gmail.com

La famille nous tient à



Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables



Afin d'encourager l'utilisation de couches lavables, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville offre une aide financière aux familles résidant sur son territoire qui ont un bébé âgé entre 0 et 12 mois, et qui ont fait l'achat de couches lavables neuves ou de tissus absorbants neufs à insérer dans les couches. Un remboursement de 50% du coût d'achat, jusqu'à un maximum de 100 \$ par enfant, sera accordé aux familles qui en feront la demande. Le formulaire est disponible sur notre site web ainsi qu'au bureau municipal.

Une naissance, un livre

Vous êtes parent d'un enfant d'un an ou moins? Abonnez-le à la Bibliothèque de Saint-Bernard et recevez une trousse de bébé-lecteur contenant un livre, un *Magazine Naître & Grandir* et d'autres belles surprises ! Offrez à votre enfant le plus beau des cadeaux : le goût des livres et de la lecture !

Informations: 450-792-3190 #4 ou messagerie Facebook de la Bibliothèque de St-Bernard de Michaudville



une naissance
un LIVRE®

Accueil des nouveaux résidents

Bienvenue chez vous !



Si vous êtes nouvellement propriétaire ou locataire d'un immeuble à Saint-Bernard, nous vous invitons à communiquer avec nous en téléphonant au bureau municipal. Il nous fera un plaisir de vous informer des services offerts sur notre territoire et de vous inviter à l'activité d'accueil des nouveaux résidents où nous vous remettrons un panier-cadeau contenant différents produits locaux.

Pour vous inscrire, contactez Geneviève Bureau: 450 792-3190 option 1

Gardiennage

Gardiens avertis

Samuel Palardy, 16 ans, ou Sophie Palardy, 15 ans
Mahéva Bouclin, 13 ans, ou Médrick Bouclin, 15 ans
Lysane Ménard, 13 ans

579 443-2050
450 792-2060
579 443-9311

Services de garde en milieu familial

Garderie L'Envolée des petits Bermigeois
Nathalie Piette, responsable
903, rue de l'École

579 443-2050

Garderie Les petites Lucieoles de St-Bernard
Lucie Boissonneau, responsable
371, rue Principale

450 792-3360

Garderie Les petits Bermichoux
Mélanie Cordeau, responsable
885, 4^e Rang

450 792-2086





Maison des jeunes

1426, rue St-Pierre, Saint-Jude Téléphone : 450-250-2488
Site web: mdj4vents.wordpress.com

Sur Zoom en virtuel

<https://us02web.zoom.us/j/85409484057>

Tu as plus de 10 ans, on s'adresse à toi !



<https://us02web.zoom.us/j/85409484057>



<https://www.facebook.com/Maison-des-Jeunes-des-Quatre-Vents-196375134223/>



<https://discord.gg/C4SmaXT>

Horaire de février et de mars

Judi 15 h à 18 h* *Jusqu'à 20 h si pédago le lendemain	Vendredi 15 h à 19 h 30	Samedi 13 h à 17 h	Dimanche 13 h à 17 h	Lundi 15 h à 18 h
Aide aux devoirs VIRTUEL	Cuisine et soirée multimedia VIRTUEL	Atelier découverte et temps libre	Activité culturelle, sportive et temps libre	Aide aux devoirs VIRTUEL

Transport fourni et gratuit avec mesure de sécurité. Pour réserver : 450-250-2488 #4

Activités des prochaines semaines

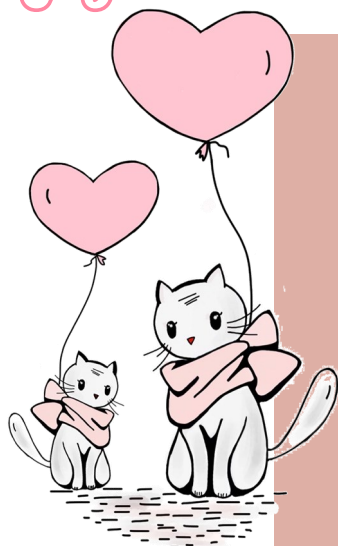
Ateliers de cuisine : crêpes au chocolat chaud et biscuits de Saint-Valentin

Bricolage : pâte à modeler, balle rebondissante et œuf de dragon

Projets particuliers : patins et raquettes



Joyeuse Saint-Valentin



MASQUE OBLIGATOIRE

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de la maison des jeunes.

Nous demandons aux jeunes d'avoir un masque EN TOUT TEMPS avec eux lorsqu'ils participent aux activités de la MDJ.



DÉBARCADÈRE POUR LE TRANSPORT MATINAL DES ENFANTS NOUVELLES MESURES DE SÉCURITÉ

Préoccupés par les problèmes de circulation des matins d'école, la **Municipalité de Saint-Jude**, la **Maison des Jeunes des Quatre-Vents** et l'**École Aux Quatre-Vents**, ont décidé de mettre en place de nouvelles mesures pour encadrer l'arrivée des élèves sur le terrain de l'école en début de journée. Depuis le début de l'année scolaire, plusieurs débarquements imprudents ainsi qu'une utilisation prolongée des zones de débarquement ont été constatés.

Pour assurer la sécurité des élèves, il est essentiel de respecter les nouvelles indications quant aux espaces dédiés au débarquement des enfants.

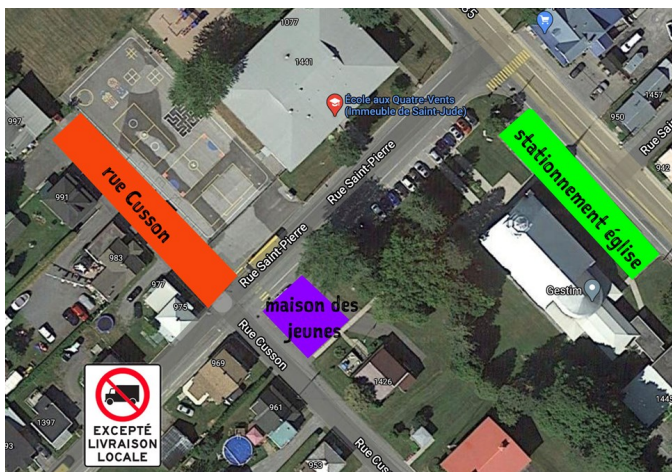
- ⇒ Le stationnement sur la rue Cusson, entre la rue Saint-Pierre et le cul-de-sac, **ne sera plus permis** pendant les heures d'embarquement des élèves le matin, soit de 7h30 à 8h10. Cette mesure permettra d'éliminer la circulation de véhicules à proximité des élèves qui attendent un transfert d'autobus en plus de permettre la distanciation physique de 2 mètres entre les différents groupes d'élèves devant la cour d'école ;
- ⇒ Le stationnement de l'église du côté de la rue Saint-Édouard est conseillé aux parents qui

souhaitent prendre le temps d'accompagner leur enfant jusqu'à la traverse piétonnière située à l'intersection des rues Cusson et Saint-Pierre. Par la suite, cet espace doit être libéré pour permettre le stationnement du personnel de l'école ;

- ⇒ L'espace de stationnement de la Maison des Jeunes sera dorénavant identifié comme débarcadère réservé aux parents qui déposent leur enfant et qui quittent aussitôt après. Ce n'est pas un stationnement pour les parents qui veulent immobiliser leur véhicule plus longtemps. **Il y aura une entrée, une sortie, ainsi qu'une aire de circulation à respecter ;**
- ⇒ Ces règles d'utilisation du débarcadère sont effectives dès le **1^{er} février 2021**.

En résumé... Afin que l'arrivée à l'école soit harmonieuse et sécuritaire, le respect de ces règles est nécessaire par tous ! Nous voulons remercier la Maison des Jeunes des Quatre-Vents qui prête gracieusement son espace de stationnement pour assurer la sécurité des enfants!

N'oublions pas que la sécurité est une responsabilité collective!



Rue Cusson : stationnement interdit dans la zone orange pendant les heures d'embarquement des élèves le matin, soit de 7h30 à 8h10.

Rue Saint-Pierre : la circulation des camions est interdite, sauf pour effectuer une livraison locale



Fonctionnement du débarcadère à la Maison des Jeunes. Afin de minimiser les risques d'accrochage, veuillez stationner de reculons dans la zone près des arbres



Période de réinscription jusqu'au 12 février

La période de réinscription des élèves qui fréquentent déjà un établissement du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe est présentement en cours. Que votre enfant fréquente le préscolaire, le primaire (première à cinquième année) ou le secondaire (première à quatrième secondaire), vous avez jusqu'au 12 février pour procéder à sa réinscription, sur la plateforme Mozaïk portail parents, au portailparents.ca/accueil/fr/.

Inscription en ligne des nouveaux élèves: du 15 au 26 février 2021

En raison des mesures sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19, l'inscription des nouveaux élèves au préscolaire et au primaire pour la rentrée 2021-2022 se fera de manière électronique. La période intensive d'inscription aura lieu **du 15 au 26 février 2021**. Un formulaire d'inscription sera alors déposé sur cette page: csssh.gouv.qc.ca/prescolaire-primaire/admission-et-inscription/.

Avant de débiter l'inscription en ligne, assurez-vous de connaître votre école de secteur et d'avoir en main le certificat de naissance de votre enfant et son code permanent (si l'élève a déjà fréquenté une école).

Veuillez prévoir 20 minutes pour remplir le formulaire. Vous recevrez un accusé de réception vous confirmant l'inscription de votre enfant.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire en ligne, communiquez avec nous au 450 773-8401, poste 6349.

En complément du formulaire d'inscription en ligne, vous devrez présenter ultérieurement les documents suivants :

- L'original du certificat de naissance grand format (avec le nom des parents). Les parents qui ne possèdent pas ce document doivent se le procurer à la Direction de l'état civil (1 800 567-3900 ou etatcivil.gouv.qc.ca);
- Deux preuves de résidence du parent;
- Le dernier bulletin scolaire, si l'élève a déjà fréquenté une école.

Programme Passe-Partout (4 ans)

Passe-Partout est un programme d'animation s'adressant aux enfants de 4 ans et à leurs parents. Il a une double mission : aider les enfants à s'intégrer avec harmonie au milieu scolaire et accompagner les parents dans leur participation active à la réussite de leur enfant. Les activités se déroulent de septembre à juin, trois fois par mois, à raison de deux demi-journées pour les enfants et d'une soirée

parents-enfants. Pour bénéficier de ce programme, l'enfant devra avoir 4 ans avant le 1^{er} octobre.

Pour plus de détails : 450 773-8401, poste 6557

Le préscolaire (maternelle) 4 ans

Le préscolaire 4 ans est la toute première porte d'entrée du monde scolaire. Votre enfant y est accueilli avec son bagage et sa jeune expérience de vie. Son vécu personnel à la maison, à la garderie ou au centre de la petite enfance sera pris en compte.

Le programme de formation vise le développement global et harmonieux de l'enfant. Son but est, en outre, que celui-ci découvre le plaisir d'apprendre et explore différentes façons de le faire. Les compétences à développer chez l'enfant sont de l'ordre du développement sensoriel et moteur, du développement de sa personnalité, de sa capacité à entrer en relation avec les autres, de ses habiletés à communiquer oralement, de sa capacité à se familiariser avec son environnement et de sa capacité à mener à terme des projets ou des activités.

Horaire de 5 jours par semaine.

Pour fréquenter le préscolaire 4 ans, l'enfant devra avoir 4 ans avant le 1^{er} octobre.

Préscolaire 5 ans et primaire

Pour fréquenter le préscolaire 5 ans, l'enfant devra avoir 5 ans avant le 1^{er} octobre. Quant aux élèves de première année, ils devront avoir 6 ans avant le 1^{er} octobre.

Dérogation

Pour les parents d'un enfant qui aura 5 ans ou 6 entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre, il est possible, dans certains cas exceptionnels, de demander une dérogation à l'âge d'admission pour le préscolaire 5 ans ou la première année. Une évaluation de l'enfant devra être faite par un spécialiste du secteur privé et un déboursé est à prévoir.

Pour plus de détails : 450 773-8401, poste 6248



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

Le camion est passé,
mais la matière est restée
collée dans le bac brun?

CE PROBLÈME, CAUSÉ PAR
L'HUMIDITÉ ET LE GEL, PEUT ÊTRE
RÉSOLU PAR L'UTILISATION DE
SACS EN PAPIER OU DE JOURNAUX !



WWW.RIAM.QUEBEC | 450 774-2350



La MRC vous informe

La 23^e édition du **Défi OSEntreprendre** est en cours. Toutes les nouvelles entreprises de la région sont invitées à déposer leur candidature. La **date limite est le 9 mars, à 16 heures**.



La MRC et ses partenaires financiers offriront aux gagnants de la finale locale une bourse de 500 \$ chacun. Les entreprises lauréates accéderont aux autres échelons du concours et auront la chance de remporter l'une des bourses de 10 000 \$ (1^{er} prix) ou de 5 000 \$ (2^e prix) offertes au niveau national.

Pour être éligibles, les projets d'entreprises ne doivent pas avoir obtenu de revenus de vente avant le 1^{er} avril 2020 ou viser la création d'une entreprise dont le démarrage est fixé, au plus tard, le 31 décembre 2021.

Infos : Louis-Philippe Laplante, conseiller au développement entrepreneurial et au mentorat, au 450 768-3007 ou par courriel à laplante@mrcmaskoutains.qc.ca.

Depuis le 1^{er} janvier, toutes les entreprises des secteurs visés par un ordre de fermeture, incluant les commerces non prioritaires, peuvent bénéficier du volet **Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)** du PACTE et du PAU-PME, si elles respectent certains critères d'admissibilité. À titre d'exemple, les commerces de détail, entreprises de soins personnels et centres d'esthétique sont maintenant admissibles.

Les entreprises peuvent profiter d'un accompagnement gratuit offert par les professionnels du service de développement économique de la MRC (DEM) ou de Saint-Hyacinthe Technopole afin de compléter leur demande.

L'aide prend la forme d'un prêt pouvant atteindre un maximum de 50 000 \$. Jusqu'à 80 % de cette somme, pour un maximum de 40 000 \$ ou 15 000 \$ par mois de fermeture, pourra être converti en aide non remboursable.

Infos : Louis-Philippe Laplante, conseiller au développement entrepreneurial et au mentorat, au 450 768-3007 ou par courriel à laplante@mrcmaskoutains.qc.ca.

La MRC annonce qu'une somme de 334 000 \$ est disponible dans le **Fonds de développement rural (FDR)** pour la réalisation de projets en lien avec sa Politique du Fonds de développement rural, adoptée en mai 2020. Le montant disponible est divisé en deux. Une moitié pour l'appel de projets en cours et l'autre, pour celui qui sera lancé cet automne.

Les organismes admissibles sont les municipalités et autres organismes municipaux; les organismes à but non lucratif et incorporés ou en voie de l'être, toute coopérative non financière; les organismes à but non lucratif des réseaux de la culture, de l'environnement, du patrimoine ou des services sociaux couvrant en tout ou en partie le territoire de la MRC et les organismes des réseaux de l'éducation.

La participation citoyenne, de la conception à la réalisation des projets, est encouragée.

Pour information et pour obtenir le formulaire, consulter le site Internet de la MRC ou contacter Steve Carrière, agent de développement, au 450 768-3005.

Les promoteurs ont **jusqu'au 8 mars pour soumettre un dossier**.



La campagne 2021 des **Journées de la persévérance scolaire (JPS)** incite tous les citoyens à prendre le temps de souligner et de reconnaître

la résilience, la motivation, la capacité d'adaptation et les sacrifices qu'ont eu à faire les jeunes au cours des derniers mois. Elle nous invite à prendre un moment pour les célébrer, les reconforter, les applaudir, les féliciter, souligner leur adaptation et les motiver.

Pour une 3^e année consécutive, le porte-parole des JPS est Laurent Duvernay-Tardif. Le **17 février, en ligne**, il donne **rendez-vous aux jeunes pour un grand rassemblement**. Des invités-surprises se joindront à la fête pour leur offrir un moment unique d'inspiration, d'encouragement et de motivation. Pour en savoir plus : https://youtu.be/alv-CuLo_a8

Source : Denyse Bégin, agente de communication
Téléphone: 450 768-3001

Rendez-vous sur mrcmaskoutains.qc.ca ou



[MRC des Maskoutains](https://www.facebook.com/mrcmaskoutains) pour tous les détails.



Prévention des incendies

Conseils de prévention pour l'hiver : le chauffage

Pour vous assurer de passer une période hivernale des plus sécuritaires, voici quelques rappels en lien avec la période de chauffage.

Dégagement des plinthes chauffantes



Assurez-vous de maintenir une distance de 10 cm au-dessus et devant la plinthe entre les rideaux, les meubles ou tout autre matière combustible susceptible d'être en contact avec l'élément chauffant.

Chauffage au bois



Les cheminées et toutes leurs composantes doivent être ramonées au moins une fois par année. De préférence par un ramoneur reconnu.

Les matériaux combustibles doivent être tenus à une distance minimale indiquée sur la plaque signalétique de l'appareil. Pour faire sécher du linge, c'est un très bon moyen, mais à une distance sécuritaire. Assurez-vous que les pièces de vêtements ne tomberont pas sur l'appareil de chauffage.

La trappe d'accès de la cheminée doit être en tout temps accessible et vidée au moins 1 fois par année afin d'éviter l'accumulation de crésote, une matière hautement inflammable.

N'utilisez que du bois sec.

Avertisseurs de monoxyde de carbone



Dans la majorité des municipalités présentes sur le territoire de la MRC des Maskoutains, lorsque vous avez un poêle à bois ou un foyer, vous devez avoir un avertisseur de monoxyde de carbone.

Lorsqu'il y a un garage attenant à une résidence, il est fortement recommandé d'avoir un avertisseur de monoxyde de carbone.

Extincteur portatif



Dans la majorité des municipalités présentes sur le territoire de la MRC des Maskoutains, lorsque vous avez un appareil de chauffage à combustible solide, liquide ou gazeux, vous devez avoir un extincteur portatif à poudre polyvalente (ABC) d'une capacité minimale de 2,2 kg.

Les cendres chaudes

Déposez les cendres chaudes dans une chaudière dont le fond est espacé du sol et muni d'un couvercle.

Note : les cendres demeurent chaudes pendant plusieurs journées. Avant d'en disposer, assurez-vous qu'elles soient complètement refroidies.

Ne gardez jamais les cendres à l'intérieur. Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone, un gaz nocif pour la santé. Nous l'appelons le tueur silencieux.

Gardez en tout temps une distance minimale de 1 mètre entre la chaudière de cendre et une matière combustible.

Vous ne pouvez pas en disposer dans les bacs bruns ou noirs. Pour vous en départir, l'idéal serait dans votre jardin.



MRC des Maskoutains
805, avenue du Palais
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5C6

Pour plus d'informations,
nous vous invitons à nous contacter à :
incendie@mrcmaskoutains.qc.ca
téléphone : 450 774-3134

ou à vous rendre sur le site Internet de la
MRC des Maskoutains au :
mrcmaskoutains.qc.ca.





Préparation aux urgences

Les pannes électriques

(source: <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/panne-courant>)

Que faire avant

Préparez une trousse d'urgence pour la maison et un plan familial d'urgence.

Placez les articles suivants dans un endroit accessible :

- lampe de poche et piles de rechange;
- radio à piles;
- chandelles;
- réchaud à fondue et combustible (recommandé);
- briquet ou allumettes;
- couverture chaude.

Si vous possédez un poêle à bois ou un foyer, faites des réserves de combustible.

Si votre système de chauffage n'est pas électrique, faites-le inspecter et nettoyer une fois par an par un technicien qualifié.

Assurez-vous que votre système de chauffage d'appoint répond aux normes de sécurité.

Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous prévoyez utiliser un appareil de chauffage à combustion. Vérifiez régulièrement son bon fonctionnement.

Sachez comment prévenir les intoxications au monoxyde de carbone et reconnaître ses symptômes.

Si votre santé ou celle d'un proche dépend d'un appareil fonctionnant à l'électricité, prévoyez en tout temps une source d'énergie de secours.

Que faire pendant

Renseignez-vous sur l'état de la situation à l'aide d'une radio à piles ou d'un appareil mobile.

Débranchez tous les appareils électriques, sauf le réfrigérateur et le congélateur, et une lampe par étage.

Évitez d'ouvrir trop souvent la porte du réfrigérateur et du congélateur afin que les aliments se conservent plus longtemps.

Offrez votre aide à des proches, des voisins ou des collègues qui ont des besoins particuliers.

N'utilisez jamais à l'intérieur les appareils conçus pour l'extérieur. Ces appareils peuvent causer des intoxications au monoxyde de carbone. Respirer du monoxyde de carbone peut être très dangereux pour la santé.

Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut détecter la présence de ce gaz et vous la signaler. Quittez immédiatement la pièce si votre avertisseur se déclenche. Composez le 911. Attendez l'autorisation d'un pompier pour retourner à l'intérieur, même pour quelques minutes.

Panne de plusieurs jours

S'il fait trop froid, quittez la maison. Si vous ne savez pas où aller, communiquez avec votre municipalité.

Avant de partir, prenez avec vous les articles essentiels pour vous et chacun des membres de votre famille, tels que :

- médicaments;
- articles pour l'hygiène;
- vêtements de rechange et couvertures;
- argent et pièces d'identité;
- clés de voiture et de maison;
- lait, biberons et couches pour bébé;
- et autres éléments, selon les besoins de votre famille.

Mettez vos animaux de compagnie en sécurité ou emmenez-les à l'endroit où vous êtes hébergé, si cela est permis.

Coupez l'entrée principale d'électricité et fermez votre système de chauffage d'appoint.

Si vous demeurez à la maison, soyez attentif aux symptômes d'hypothermie.

Fermez l'entrée d'eau, vidangez la tuyauterie et versez de l'antigel dans les toilettes (cuvette et réservoir) et dans les renvois d'éviers et de lavabos.

Si vous utilisez une génératrice, respectez ses règles d'installation et d'utilisation.

Que faire après

Si les autorités le permettent, vous pouvez revenir à la maison. Faites-le de jour pour voir les problèmes et les dangers.

Assurez-vous que le chauffe-eau est rempli avant de rétablir le courant.

Rétablissez le courant électrique en ouvrant l'interrupteur principal.

Remettez graduellement en marche les appareils électriques, y compris ceux qui servent au chauffage.

Ouvrez l'entrée d'eau et les robinets pour laisser l'air s'échapper.

Ne rouvrez pas vous-même le gaz; demandez à un spécialiste de le faire.

Après une coupure de courant de plus de six heures, assurez-vous de la qualité de vos aliments avant de les consommer.

Ne consommez pas les médicaments qui doivent être conservés au frais, mais qui n'ont pas pu l'être.

Soyez attentif à vos réactions après avoir vécu un sinistre. Au besoin, communiquez avec Info-Social en composant le 811.



Cohabitation harmonieuse de la zone agricole en Montérégie

Des efforts pour diminuer l'usage des pesticides

L'emploi de pesticides a pour but de protéger les cultures contre les pertes occasionnées par des insectes nuisibles, des herbes envahissantes et des maladies de plantes. L'UPA de la Montérégie, 13 MRC et l'agglomération de Longueuil souhaitent informer la population sur les efforts qui sont prodigués par les agriculteurs afin de diminuer l'usage des pesticides. Cette initiative est issue de la campagne de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse en zone agricole qui a été lancée grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Le thème des pesticides

Les agricultrices et les agriculteurs sont sensibilisés aux questions essentielles entourant les pesticides. En préservant la biodiversité, la qualité des eaux de surface et souterraines ainsi que la santé des sols, les productrices et producteurs assurent non seulement la viabilité de leur ferme, mais surtout la santé de la population, que ce soit la protection de leur famille, de leurs employés et du voisinage, ou la salubrité des aliments. Avec une utilisation parmi les plus faibles au monde (2,9 kg par hectare), le Québec est un chef de file en ce qui concerne la quantité moyenne de pesticides appliquée. Sur une période de 10 ans (2006-2017), on parle d'une réduction de 14 %.

De plus, les produits utilisés en agriculture sont préalablement autorisés par les agences gouvernementales. Santé Canada impose un encadrement strict lié à l'utilisation et des limites quantitatives précises de traces pouvant se retrouver sur les aliments. Cette limite est de 100 à 3 000 fois plus basse que le seuil de sécurité établi. En plus de ne pas pouvoir appliquer n'importe quel produit, l'utilisation de certains nécessite l'encadrement d'un agronome. Finalement, des distances entre l'endroit d'épandage des pesticides et les bâtiments, les cours d'eau et les sites de prélèvement d'eau doivent être respectées.

Les fermes familiales tendent à diminuer l'usage des pesticides en employant notamment des techniques de dépistage dans leurs champs, des rotations de culture et des moyens de gestion intégrée, c'est-à-dire qu'ils connaissent leurs plantations, les ennemis de leurs plantes et les alliés qu'ils peuvent trouver naturellement dans l'écosystème. Par ces

techniques alternatives de prévention, de suivi et d'intervention, certains producteurs réussissent à réduire de façon importante l'utilisation de produits phytosanitaires.

Rappelons que le projet de cohabitation harmonieuse en zone agricole est d'envergure régionale. Il a pour objectif de favoriser le vivre ensemble et le dialogue entre les producteurs agricoles et les résidents. Les différents partenaires veulent démystifier les croyances, atténuer les contrariétés et aborder les enjeux liés au travail agricole. Il est important pour les instigateurs de ce projet de faire ressortir la multifonctionnalité de la zone agricole comme lieu de vie, de travail et de loisir.

Au sujet des partenaires

Les partenaires du projet sont : les MRC d'Acton, de Beauharnois-Salaberry, de Brome-Missisquoi, du Haut-Richelieu, du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-de-Napierville, de La Haute-Yamaska, de Marguerite-D'Youville, des Maskoutains, de Pierre-De Sauré, de Roussillon, de Rouville et de la Vallée-du-Richelieu, l'agglomération de Longueuil, la Fédération de l'UPA de la Montérégie (FUPAM) et la Direction régionale de la Montérégie du MAPAQ. Ces organismes mettent en commun les ressources et les efforts afin de se doter de stratégies et d'outils permettant d'assurer une portée de rayonnement régionale à cette campagne de sensibilisation. Ce projet a été financé par le MAPAQ dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires et il se poursuivra jusqu'au mois d'octobre 2021.



6 conseils pour bouger plus

Beaucoup souhaitent bouger plus, une habitude payante pour la santé. Voici quelques trucs pour augmenter vos chances d'être actif et, surtout, de le rester !

1. Fixez-vous de petits objectifs réalistes

Les activités physiques répétées régulièrement dans la semaine ou d'une semaine à l'autre sont souvent celles qui rapportent le plus, même si elles ne sont pas très exigeantes.

2. Planifiez-vous des moments actifs selon votre horaire

Les gens actifs ne sont pas nécessairement ceux qui ont le plus de temps libre. Ce qui fait souvent la différence, c'est d'en faire une priorité et de l'insérer dans sa routine !

3. Choisissez des activités que vous aimez

L'important, c'est de choisir des activités qui vous plaisent et qui vous font du bien, car sans plaisir, il est plus difficile de continuer. Il faut parfois essayer plusieurs choses avant de trouver ce qui nous convient vraiment.

4. Essayez avant d'adopter

Il est facile de se laisser influencer par ce qui est à la mode, sans vraiment savoir si l'activité nous plaira. Avant de vous lancer, pourquoi ne pas faire un essai, surtout si l'activité est payante ou demande l'achat d'un équipement coûteux? Choisissez une séance d'essai gratuite ou à peu de frais ou bien accompagnez un ami dans une activité.

5. Pensez accessibilité

Quand vous choisissez une activité, pensez aussi aux déplacements. Même l'activité la plus agréable du monde peut devenir une corvée si elle vous oblige à vous déplacer à l'autre bout de la ville ou pendant l'heure de pointe.

6. Bougez en famille ou avec des amis

Faire une activité avec une autre personne peut être très motivant. On passe du bon temps ensemble et on s'encourage l'un l'autre. À deux ou en famille, on a souvent encore plus de plaisir et on garde nos relations « en forme » !

Inspiré d'un texte initialement publié à Familiprix.com.



ENTRAÎNEMENTS VIRTUELS
GRATUITS
DU 8 FÉVRIER AU 31 MARS 2021
Bouger, c'est #bonpourlemoral
#musculaton #boxe #karaté #danse
#yoga #etplusecore

TU AS ENTRE 12 ET 17 ANS ?
RENDS-TOI SUR www.jeunesensante.org
f i

PLUS DE 25 SOIRÉES D'ENTRAÎNEMENTS AVEC DES COACHS SPÉCIALISÉS

PARTENAIRES



Les Rendez-vous spéciaux...

9 FÉVRIER	25 FÉVRIER	25 MARS
 Myriam DA SILVA RONDEAU Enseignante et athlète en boxe olympique en route vers les Olympiques de Tokyo 2021 et motivée par le plaisir de l'activité physique	 Marianne ST-GELAIS Triple médaillée olympique et championne du monde en patinage de vitesse courte piste	 Julien PINSONNEAULT Détenteur d'un record Guinness, étudiant-athlète de niveau international de courses en raquettes et ambassadeur de Jeunes en santé

Bien planifier votre potager c'est payant ! Capsule no 1



Le prix moyen de l'épicerie est sans cesse en hausse. Comment s'en sortir? L'année 2020 nous a permis entre autres d'expérimenter, certains pour la première fois, les innombrables avantages et bienfaits de cultiver nous-mêmes nos propres légumes. En les cultivant vous-mêmes, vous savez exactement ce que vous mangez.

Mes prochaines chroniques seront consacrées à la planification efficace de votre potager. Afin de bien le planifier, vous devrez lui consacrer quelques heures de calculs qui seront très payantes en fin de compte. Ces étapes sont cruciales et le calcul en vaut vraiment le travail!

Voici comment évaluer votre consommation pour chaque légume (pour la saison ou pour l'année?)

Si vous planifiez pour l'année, vous devrez prévoir des méthodes de conservation pour chaque variété de légumes (chambre froide, caveau, congélation et mise en conserve).

Il faut évaluer votre consommation annuelle ou saisonnière pour chaque légume et donc de calculer chaque semaine le nombre de fois que vous mangez ce légume (frais, congelé ou en conserve) multipliez par la quantité en kg que cela représente (combien de temps dure un emballage de ce légume acheté à l'épicerie) et multipliez par 52 semaines. Par exemple : La quantité de pois à cultiver pour 4 personnes :

$2 \text{ repas/semaine} \times 0.30 \text{ kg} \times 52 \text{ semaines (si pour la saison seulement} \times \text{nombre de semaines de récoltes)} = 31.2 \text{ kg}$

Selon le tableau d'aperçu des récoltes moyennes par légume (les plus courants) ci-dessous, un rang de 10m (33 pieds) de pois donne 4.5kg. En divisant le nombre de kg (31.2 kg) par rang de 10m (4.5 kg), on obtient le nombre de rangs à produire 6.93 rangs. Faites ce même calcul pour chaque légume.

Légumes	Récolte par 10 m (33') de rang en kg
Bettes à carde	5.8 à 11.1
Betteraves	22.3
Brocolis	14.9
Carottes	14.9
Choux	22.3
Citrouilles	44.6
Concombre	17.8
Courges d'été	14.9
Courges d'hiver	22.3
Épinards	5.9 à 7.4
Haricots grimpants	22.3
Haricots nains	17.8
Laitue	7.4
Maïs	40 épis
Oignons	14.9
Pois	4.5
Poivrons	8.9
Pommes de terre	14.9
Radis	5.9
Rutabagas	7.4 à 14.9
Tomates	14.9



Ne pas évaluer ni planifier convenablement ses quantités de légumes avant de planter son potager résulte en gaspillage de nourriture, de fertilisants et d'efforts; résultant souvent au

découragement. Facilitons-nous donc la vie et surtout, amusons-nous !

Christine Poulin

DTA, propriétaire du
Centre jardin des Patriotes
3053, chemin des Patriotes
Saint-Ours



SARCA Mobile, présent depuis deux ans

Peut-être avez-vous entendu parler des services du SARCA Mobile par un ami, par un membre de la famille ou lu dans un article de votre journal local. Malgré la crise sanitaire, ces services restent disponibles pour les citoyens. Ils vous sont d'autant plus utiles si vous vivez une situation ou un questionnement parce que votre vie professionnelle a subi les impacts de la pandémie.

Qu'est-ce que SARCA Mobile ?

Les services du SARCA (**S**ervice d'**a**ccueil, de **r**éférence, de **c**onseil et d'**a**ccompagnement) sont offerts gratuitement aux adultes de 16 ans et plus, par le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe. Dans le cadre du volet « mobile » du service, une conseillère en information scolaire et professionnelle peut se rendre sur place, dans votre municipalité, afin de vous rencontrer. Ce projet est offert grâce à un partenariat avec la MRC des Maskoutains. Les rencontres ont lieu à l'hôtel de ville de votre localité.

Quels sont les services offerts ?

- Évaluation de votre dossier scolaire
- Information scolaire et professionnelle
- Orientation professionnelle
- Reconnaissance des acquis scolaires (avis sur vos études antérieures et vos possibilités d'équivalences de formation)
- Reconnaissance des acquis et des compétences (acquis extrascolaires et acquis expérientiels)
- Attestation des préalables scolaires pour l'industrie de la construction
- Exploration des acquis
- Relevé de notes
- Référence aux organismes et établissements du milieu

Pour plus d'information : <https://www.csssh.gouv.qc.ca/services-aux-adultes/sarca-retour-aux-etudes/>

Comment ça fonctionne ?

Vous n'avez qu'à communiquer directement avec la conseillère Audrey Gatineau par courriel, par téléphone ou dans Facebook (Audrey Gatineau Pro). Vous pourrez ensuite déterminer avec elle le moyen de communication qui vous convient le mieux dans le contexte de la pandémie actuelle.

Audrey Gatineau
audrey.gatineau@cssh.qc.ca
450 773-8401, poste 6731
 Audrey Gatineau Pro

**SARCA**

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec

DU 15 AU 19 FÉVRIER 2021
**LES JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE**
#JPS2021

**NOS
GESTES,
UN
POUR LEUR
RÉUSSITE!**



Nos annonceurs



JEAN-BERNARD ÉMOND Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



La Clé sur la Porte est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants.

**Contactez-nous en tout temps :
450-774-1843, gratuit et confidentiel.**

PROJET

Intervention
Milieu
Aîné
Guidé
Entendu
Soutenu

Objectif général : Prévenir l'émergence de problématiques socio-économiques chez les aînés et renforcer les facteurs de protection.

Moyen privilégié : Offrir écoute, aide, soutien, référence et accompagnement directement dans les milieux d'appartenance des personnes ciblées.

ANNIE QUINTAL
INTERVENANTE MILIEU AÎNÉ
de la MRC des Maskoutains
Tél : 450-502-4395
projet.images@gmail.com



450 773-8888
www.action-emploi.ca



**Santé
et Services sociaux
Québec**

Carole Guévin
Travailleuse de milieu dans votre communauté.
450 418-7009 poste 2912
cguévin@itmav.com



Nos annonceurs

.....
*Tout
pour vous,
près de
chez vous!*
.....



ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ



*Grande variété
de **bières importées**
et **québécoises** à
des prix compétitifs!*



.....
TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP

É P I C E R I E

Arpin & Fils

• LES MARCHÉS •
Tradition

Julie Arpin et Stéphane Lantelgne, propriétaires

Heures d'ouverture :

En semaine : de 7 h à 21 h

Samedi et dimanche : de 8 h à 21 h

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours 450 785-2308





Nos annonceurs

Amplifiez votre signal Wi-Fi!

École à la maison et télétravail? Augmentez la portée de votre Wi-Fi partout dans la maison.

Seulement **86\$** + taxes
par unité



- Couvre jusqu'à 1 500 pi²
- Remplace votre routeur sans fil
- Fonctionne avec une application facile d'utilisation
- Contrôle parental intégré vous permettant de gérer chaque utilisateur

Cooptel Explorer
l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca



Nos annonceurs

*Expression
Style*

Melanie Bouchin

Du mardi au samedi
sur rendez-vous 450.792.3827
Bienvenue à tous!

EXCAVATION
INC.

(450) 792-3551

www.excavationjd.com
info@excavationjd.com

RBO: 5590-7448-01

Excavation en tout genre
Installation septique écologique
Raccordement d'égout
Fondation
Drain français
Réparation de fissures de béton
Terrassement / Transport



Ecoflo
BIONEST
Intégrité à l'environnement

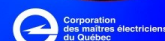
ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE

450 792-2447

electricite@bryanjacques.com

www.bryanjacques.com



RBO: 5686-0406-01

**PASSION
BEAUTÉ**

Coiffure
Maquillage Chantal Lacroix par Misencil
Misencil
Bijoux Cristal Swarovski Crysta Luna
Tatouage professionnel

FRÉDÉRIQUE
POULIN RIOPEL

misencil

450-792-2220



garage-morin.com

T. 450 792-2221 • F. 450 792-2225

355, rue Principale
Saint-Bernard-de-Michaudville
(Québec) J0H 1C0

Sylvain Gaudette Président

sylvain.gaudette@garage-morin.com

Cell.: 450 779-2393



GARAGE MORIN ET FRÈRES INC.



TRANSMISSION • DIFFÉRENTIEL • ALIGNEMENT • CLIMATISATION • ÉLECTRONIQUE



Réal Bonin
Propriétaire

Rénov'a'Neuf

Entrepreneur Général, Résidentiel, Commercial
Rénovation intérieur-extérieur, installation porte-fenêtre
Revêtement extérieur-toiture

895 claign

St-Bernard (Québec) J0H 1C0

Tél: 450-792-2087

Licence R.B.Q 2794-4784-27



Entreprise
S. Gaudette



RBO: 8351-0982-26

Sylvain Gaudette

Entrepreneur Électricien

450 792-2392

info@sgaudette.com • **sgaudette.com**

401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

**Clinique de Massothérapie
Véronique Corbeil**

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique, détente
femme enceinte et bébé
Drainage lymphatique
Exfoliation corporelle et autres soins
Certificats- cadeaux disponibles

450-792-3090

cliniquemassov.c@gmail.com





Nos annonceurs

Massothérapie
Chantal Desmarteau

Massage suédois détente, Massage thérapeutique
Femme-enceinte et enfant, Deep tissue massage

chantal.desmarteau@icloud.com
450-779-5702
Membre F.Q.M.

645 5e rang
St-Bernard-de-Michaudville J0H 1C0

Maçonnerie
MICHAUDVILLE
inc.

Éric Berthiaume
Propriétaire

Cellulaire **450.278.5734**
FAX **450.792.3043**

Maçonnerie générale

Pose de . briques
. pierres
. blocs
. cheminée
. plâtrage

Réparation de tout genre

ESTIMATION GRATUITE
R.B.Q. : 8319-0843-34

 **Groupe**
Voyages Québec

Edith Jalbert
Conseillère & organisatrice en voyages de groupes

Courriel : edith@edithjalbert.com
Facebook : [Escapades Edith Jalbert](https://www.facebook.com/escapades.edith.jalbert)
Cellulaire : 514-970-3160





PENSION ET TOILETTAGE
PEE-WEE & FRÈRES

34 Rang Fleury
St-Bernard-de-Michaudville
Québec J0H 1C0
514 377-7336

MAÎTRE
Cochon

Alexandre Coupal

450.792.2003 bur
450.278.2003 cell
alex@maitrecochon.com

maitrecochon.com

105, rang Fleury
St-Bernard-de-Michaudville
QC J0H 1C0

Garderie privée en
milieu familial

Les loulous du Boisé

41 rue du Boisé
St-Louis J0G 1K0

Milissa Beaumier
450-788-3865



milissabeaumier@hotmail.com



ÉBÉNISTERIE
S. Forcier

Armoires de cuisine • Salles de bain • Meubles sur mesure

Serge Forcier, prop.
381, rue Lamoureux
Saint-Bernard QC J0H 1C0

Tél. : 450 792-3307
Fax. : 450 792-3314

Affûtage MC Morin inc.

Spécialité : Alimentation
Industrielle, Commerciale
& Résidentielle

Tél. : 450-788-3222
Fax : 450-788-3112

Michaël Morin
542, Rue Principale
Saint-Louis, QC, J0G 1K0

amc.morin@hotmail.com
www.affutagememorin.ca



Nos annonceurs

Villa DES **Berges**
UN SITE ENCHANTEUR

RÉSIDENCE PRIVÉE AVEC SOINS POUR ÂÎNÉS
Située sur les *Rives* du Richelieu

- 34 Studios avec salle de bain complète
- Clientèle en perte d'autonomie, avec déficits cognitifs et Alzheimer
- Convalescence, court séjour et répit
- Plusieurs services sur place

Julie Laberge, Directrice
450.402.0530
514.297.2730

villadesberges@videotron.ca
3252 ch. des Patriotes, St-Ours

Dentura
Clinique de denturologie

St-Denis-sur-Richelieu
620, ch. Des Patriotes, bur. 102
J0H 1K0
450-787-2720 (sur rendez-vous)

info@cliniquedenturodentura.ca
www.cliniquedenturodentura.ca

Jacques Grondin, d.d.
Denturologiste

- Fabrication de prothèses dentaires complètes, partielles et sur implants
- Service à domicile, en résidence ou en CHSLD

**Consultation et nettoyage
Sans frais**

**Pharmacie Caroline Désilets et
Philippe Desmarais Pharmaciens Inc.**

688, Chemin des Patriotes
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec) J0H 1K0
T 450 787-2077
F 450 787-4115
Texto : 514 915-7688
Sans frais : 1 866-666-2077
desiletsdesmarais@gmail.com

Lun. au vend. : 9h à 20h
Samedi : 10h à 17h
Dimanche : Fermé

SERVICE DE LIVRAISON

membre affilié à **Proxim**

Me Marie-Hélène Archambault
Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec)
J0H 1K0

Tél.: (450) 787-3133
Télec.: (450) 787-2765
marchambault@notarius.net

**Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur**

Plusieurs produits disponibles :

- Équipements de protection individuelle (EPI) : masques lavables et jetables, visières, gants
- Médicaments d'ordonnance et en vente libre

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès pharma
chez Walmart

LES PETROLES O. ARCHAMBAULT FILS inc.

39A, rang Amyot Est
Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0
www.petrolesarchambault.com

Téléphone: 450 787-2370
Saint-Hyacinthe: 450 771-4328
Sans frais: 1 877 787-2370

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Mazout



Services à la communauté

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-BERNARD

Vicky C. Lord

450 792-3190 option 4

Heures d'ouverture de la bibliothèque (ouverture partielle)

Mardi: fermé pour une période indéterminée

Jeudi de 9 h 00 à 12 h00, de 13 h 00 à 16 h 30 et de 18 h 30 à 19 h 30 (couvre-feu)

Site web: mabibliotheque.ca/bernard



Bibliothèque de St-Bernard de Michaudville



O.T.J. ST-BERNARD INC. (LOISIRS)

Marc-Olivier Bouclin, président

450 230-5921

Vicky C. Lord, coordonnatrice en loisirs

450 792-3190 option 4

Présente pour les loisirs les mardis et jeudis

Pavillon des loisirs

450 792-3190 option 5

Festival de musique traditionnelle

www.chantezvous.com



C'est bon vivre chez toi, mon grand St-Bernard



OTJ St-Bernard inc



Chantez-vous bien chez nous



La campagne en blues



À l'Halloween on rock au village

F.A.D.O.Q. RICHELIEU-YAMASKA – CLUB ST-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Robert Perreault, président

450 792-2270



ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS

Pour renseignements :

Immeuble Saint-Jude

450 773-0260



École aux Quatre-Vents



CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Pour renseignements

450-773-8401

Site web: www.cssh.qc.ca

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe



Desjardins

Caisse de la Région
de Saint-Hyacinthe

En raison des développements liés au coronavirus (COVID-19), l'horaire peut être modifié sans préavis. Pour savoir si votre centre de services est ouvert, consultez le site web.

Téléphone : 450 768-3030 ou 1 866 643-3030

Site web: notrecaisse.com

Horaire de nos centre de services	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Siège social 1697, rue Girouard Ouest, St-Hyacinthe	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 20 h	10 h à 15 h	
Les Salines 3050, boul. Laframboise, St-Hyacinthe	9 h à 17 h	9 h à 17 h	9 h à 20 h	9 h à 20 h	9 h à 17 h	9 h à 15 h
Douville 5565-2, boul. Laurier Ouest, St-Hyacinthe	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 20 h	10 h à 15 h	
Maska 1410, boul. Casavant Est, St-Hyacinthe	9 h à 17 h	9 h à 17 h	9 h à 20 h	9 h à 20 h	9 h à 17 h	
Saint-Denis-sur-Richelieu 129, rue Yamaska	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 19 h	10 h à 15 h	
Saint-Jude 1190, rue Saint-Édouard			FERMÉ, GUICHET SEULEMENT			
Sainte-Madeleine 1040, rue Saint-Simon	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 19 h	10 h à 15 h	
Sainte-Damase 111, rue Principale	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 19 h	10 h à 15 h	



Services à la communauté

COMPTOIR FAMILIAL DE ST-BERNARD (friperie)

Suzanne Perreault

579-443-2010

Heures d'ouverture du comptoir

Sur rendez-vous seulement, contactez la responsable
Boîte de dépôt sur le parvis de l'église (vêtements et objets en bon état seulement)



FABRIQUE ST-BERNARD

Presbytère à Saint-Jude
Location de salle (Micheline Perreault)

450 792-3943
450 792-3792

Horaires des messes*

Dimanche 10 h 30 à St-Barnabé 1^{er} Saint-Bernard 2^e St-Jude 3^e - 4^e - 5^e dimanche
Mercredi 9 h 30 à Saint-Jude



***En raison des mesures sanitaires, il n'y aura aucune messe jusqu'à la levée de l'interdiction des rassemblements.**

BUREAU DE POSTE

Claude Perreault

450 792-3266

Heures d'ouverture du bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9 h 00 à 11 h 30 et de 16 h 00 à 17 h 30
Jeudi 9 h 00 à 11 h 30 et de 17 h 30 à 19 h 00



DÉPUTÉ PROVINCIAL (COMTÉ DE RICHELIEU)

Jean-Bernard Émond
50, rue du Roi, bureau 100, Sorel-Tracy, J3P 4M7

450 742-3781



DÉPUTÉ FÉDÉRAL (COMTÉ DE SAINT-HYACINTHE — BAGOT)

Simon-Pierre Savard-Tremblay
2110, rue Bachand, bureau 108, Saint-Hyacinthe, J2S 8B6

450 771-0505



C.L.S.C. DES MASKOUTAINS

Point de chute à St-Jude
Info-santé CLSC

450 768-1200
8-1-1



Heures d'ouverture du point de chute à Saint-Jude (sur rendez-vous)

Mercredi 8 h 00 à 12 h 00 (Infirmier-ère sur place, service de prise de sang et autres)

Tous les organismes qui souhaitent faire publier un communiqué à l'intérieur du journal municipal doivent le transmettre avant le 25 du mois précédent par courriel à : secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Les articles reçus après cette date seront publiés le mois suivant. Merci !

URGENCES



SECOURS

Pompiers

Police

Ambulance

9-1-1

SERVICE D'URGENCE DE SAINT-HYACINTHE

Sûreté du Québec

Hôpital Honoré Mercier de Saint-Hyacinthe

9-1-1

ou

450 310-4141

450 771-3333

SERVICE D'URGENCE DE SOREL

Ambulance Richelieu Inc.

Hôpital Hôtel-Dieu de Sorel

911

ou

450 742-9441

ou

450 742-9443

450 746-6000



MEMBRES DU CONSEIL

Mme Francine Morin, mairesse

M. Mario Jussaume, conseiller

Mme Vanessa Lemoine, conseillère

M. Jean-Paul Chandonnet, conseiller

Mme Isabelle Hébert, conseillère

Mme Emmanuelle Bagg, conseillère

M. Guy Robert, conseiller

450 792-5727

450 792-3221

450 223-0509

450 792-3452

450 792-2499

450 792-2441

450 223-4876



ASSEMBLÉE DU CONSEIL

BUREAU MUNICIPAL

Le premier lundi du mois à 20 heures au 390, rue Principale

Mme Émilie Petitclerc, directrice générale

Courriel: dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

450 792-3190 option 3

Mme Sylvie Chaput, secrétaire-trésorière adjointe

Courriel: munstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

450 792-3190 option 2

Mme Geneviève Bureau, adjointe administrative

Courriel: secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

450 792-3190 option 1

Site Web: saintbernarddemichaudville.qc.ca

Télécopieur: 450 792-3591



HEURES DU BUREAU

Lundi au Jeudi 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 (sur rendez-vous jusqu'à nouvel ordre)



ÉMISSION DES PERMIS

M. Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment

Mercredi: 8 h à 12 h (sur rendez-vous)

Courriel: inspecteurstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

450 792-3190 option 1



VOIRIE - COURS D'EAU

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal

450 230-3494



RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

450 792-2001



RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350



SPAD (CONTRÔLE ANIMALIER)

1-855-472-5700



AUTRES SERVICES

Évaluation foncière

Transport adapté

Transport collectif

450 774-3143

450 774-8810

450 774-3173